



RENNES

# BPJEPS

MENTION ANIMATION CULTURELLE



Photo de Mark Stosberg - Unsplash

## LES OBJECTIFS DE CETTE FORMATION

Le BPJEPS Accompagnement culturel est un diplôme de niveau 4 permettant de se former à mettre en oeuvre, en autonomie pédagogique les compétences visées. Cette formation est ouverte aux professionnels de l'animation en poste, aux demandeurs d'emploi, ainsi qu'aux personnes en reconversion professionnelle. Il est également possible de suivre cette formation par la voie de l'apprentissage.

- Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure en prenant en compte les publics et leurs contextes territoriaux de vie
- Concevoir et mettre en oeuvre un projet d'animation (culturel, ...) s'inscrivant dans le projet de la structure
- Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en oeuvre des activités d'animation culturelle
- Accompagner les publics dans l'utilisation du numérique dans une démarche citoyenne et participative

## L'ACCÈS À LA FORMATION

- Être titulaire d'une des formations relatives au secourisme suivantes : PSC1, AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU, SST
- Justifier d'une expérience d'animation professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la où les structures d'accueil sauf pour les personnes titulaire des diplômes suivants : BASE, BAFD, BAFA, CPJEPS, BAPAAT et CQP Animateur périscolaire
- Produire un dossier comportant un récapitulatif de sa pratique personnelle dans un support d'activité culturelle prenant la forme d'un portfolio argumenté présentant les pratiques artistiques ou culturelles du/de la candidat-e sauf pour les personnes titulaire des diplômes suivants : Art Appliqué, Technique Musique et Danse, Art Plastique, Cinéma et Théâtre, et les supports techniques du BAPAAT en lien avec la culture.



En partenariat avec la MJC

## L'ORGANISATION DE LA FORMATION

- 621 heures en centre de formation
- 900 heures minimum d'expérience pratique

Pour les personnes déjà en poste, ces heures sont comprises dans le cadre habituel de leur temps de travail.



Le programme formation est organisé en 4 unités capitalisables (UC) :

**UC1** : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

**UC2** : Mettre en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

**UC3** : Conduire une action d'animation dans le champ des activités culturelles

**UC4** : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en oeuvre des activités d'animation dans le champ des activités culturelles.



## EMPLOIS VISÉS

Animateur-riche loisirs tous publics, directeur-riche d'accueil collectif de mineurs. Les activités s'exercent dans le cadre de structures relevant du secteur public (collectivités territoriales et établissements publics) ou du secteur privé (association, ...) ainsi que dans une moindre mesure statut de travailleur indépendant.



## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le BPJEPS EEDD est délivré par la DRAJES, après validation de chacune des 4 UC de la formation.

- Une épreuve (dossier + épreuve orale) valide les UC1 et UC2
- Une épreuve (dossier + mise en situation + entretien) valide les UC3 et UC4

### TARIF

Sur devis, sur la base de minimum 11€/h

La formation peut-être prise en charge à 100% dans le cadre d'un contrat d'apprentissage



### CONTACT

Pour devis / dossier d'inscription, contacter : [accueil@cemea-bretagne.fr](mailto:accueil@cemea-bretagne.fr) / 02.98.90.10.78



DATES DE LA FORMATION

RÉUNION D'INFORMATION

 **RENNES**

À partir de septembre 2024 jusqu'à septembre 2025

VOIR SUR LE SITE CEMÉA BRETAGNE